

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
Commune de LA BASTIDE PRADINES

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération N° DE_008_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal de la mairie), sous la présidence de YVES MALRIC.

Présents : YVES MALRIC, SERGE ARNAL, PHILIPPE VALDEYRON, ANNE MARIE MAILHE, MAGALI COMBY, JEAN PIERRE ROMIER, ANGELE BOUSQUET, JULIE CRISTOL épouse FRAISSE

Représentés : BASTIEN GIACOBBI représenté par YVES MALRIC

Absents et Excusés : FRANCOIS COMBY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, ANGELE BOUSQUET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux des 3 taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de la commune, votés pour l'année 2024 :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 29.96 %
- Taxe foncière non bâti (TFN) : 21.56 %
- Taxe d'habitation (TH) : 3.89 %

Monsieur Le Maire propose de maintenir pour 2025 les taux d'imposition communaux des taxes directes locales fixés en 2024 :

- Taux Taxe foncière bâti 29.96 %
- Taux Taxe foncière non bâti : 21.56%
- Taux Taxe d'habitation : 3.89 %

CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

→ **DECIDE** de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme suit

- **Taux de la Taxe foncière bâti (TFB) 29.96%**

DE_008_2025

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

012-211200225-DE_008_2025-DE

AGED I

- **Taxe foncière non bâti (TFB) : 21.56 %**
- **Taxe d'habitation (TH) : 3.89 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances.

→ **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux et fiscaux.

Ainsi fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, le 10 avril 2024.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Yves MALRIC



DE 008 2025

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de reception de l'AR: 14/04/2025

012-211200225-DE_008_2025-DE

A G E D I



COMMUNE : 022 LA BASTIDE PRADINES
 ARRONDISSEMENT : 12 MILLAU
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT AFFRIQUE

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	106
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	6 693
d. Logements sociaux et longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	30 131
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	2 837
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrévées hors locaux vacants
- d. Bases dégrévées locaux vacants
- e. Bases dégrévées majo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH) >>>
- b. TVA prév. (comp. CVAE) 0
- c. Coefficient correcteur 0,414212
- d. Taux FB commune 2020 9,27
- e. Taux FB département 2020 20,69

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	42,67	3,20000	106,68	103,48
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	87,23	24,63000	218,08	193,45
Taxe d'habitation (TH)	23,88	18,67	10,00000	59,70	49,70
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental 7,81
- b. Taux maximum de la majo 0,521

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National >>>
- b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
- b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 26,27



COMMUNE : 022 LA BASTIDE PRADINES
 ARRONDISSEMENT : 12 MILLAU
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT AFFRIQUE

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	125 689	29,96	103,48	125 600	37 630	29,96	37 630
Taxe foncière non bâties (TFNB)	16 050	21,56	193,45	16 300	3 514	21,56	3 514
Taxe d'habitation (TH)	79 379	3,89	49,70	77 300	3 007	3,89	3 007
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		44 151		44 151
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	<input type="text" value="44 151"/>		
Taxe d'habitation (TH)	=		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	2 479			7 045	0	0	-25 964	-16 440

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	44 151	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-16 440	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	27 711
---	--------	---	---	---------	---	---	--------

A RODEZ
 Le 18 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 PASCAL BOUTHIER

Le *18 Mars 2025*
 Pour la Commune,